



# Le cannabis et le VIH-sida :

## 5. Où se procurer du cannabis à des fins médicales

### La collection de feuillets d'information sur le cannabis et le VIH-sida :

1. L'utilisation de cannabis à des fins médicales
2. Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales
3. Comment parler de cannabis médical avec votre médecin
4. Feuillelet d'information à l'intention des médecins
5. Où se procurer du cannabis à des fins médicales
6. Quelques conseils pour une utilisation plus sécuritaire et une meilleure santé
7. Cuisiner avec du cannabis
8. Conseils pour cultiver le cannabis de manière sécuritaire
9. Le stigmate et la discrimination liés à l'utilisation de cannabis

### Coordonnées :

Ces feuillets sont une publication de la Société canadienne du sida, en consultation avec un Comité directeur national et un juriste-conseil. Ils sont conçus pour être facilement photocopiés. Nous vous encourageons à les disséminer largement.

Pour des mises à jour de ces feuillets, ou pour plus d'information, consultez le site Internet de la Société canadienne du sida à <[www.cdnaids.ca/lecannabis](http://www.cdnaids.ca/lecannabis)> ou communiquez avec nous à :

Société canadienne du sida  
190, rue O'Connor, Suite 800  
Ottawa ON, Canada, K2P 2R3

Tél. : 1-613-230-3580  
Sans frais: 1-800-499-1986



## Où se procurer du cannabis légalement?

**Afin de posséder en toute légalité du cannabis à des fins médicales, il vous faut d'abord obtenir de Santé Canada une Autorisation de possession à ces fins. Prière de consulter le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales ». Lorsque vous faites cette demande d'autorisation, trois options légales s'offrent à vous pour obtenir du cannabis :**

- Vous pouvez acheter du cannabis produit à contrat pour le gouvernement.
- Vous pouvez demander une licence pour cultiver votre cannabis; le gouvernement a des semences, pour le démarrage.
- Vous pouvez désigner une autre personne qui cultivera du cannabis pour vous – et seulement pour vous.

## Le cannabis du gouvernement canadien

**Le cannabis cultivé pour le gouvernement a reçu beaucoup d'attention médiatique et il se peut que vous ayez entendu des critiques à son sujet.**

Le gouvernement a fait certains changements en réponse aux préoccupations exprimées, et le produit a été amélioré. Il est soumis à des tests pour assurer qu'il n'est pas contaminé, contrairement au cannabis vendu dans la rue. Il est aussi irradié de rayons Gamma, pour assurer qu'il ne contient pas de spores de moisissures nocives. Il est vendu 5 \$ le

gramme, plus TPS. Vous pouvez commander jusqu'à l'équivalent de votre quantité requise pour un mois à la fois. Il est livré chez vous ou au cabinet de votre médecin. La meilleure approche est de l'essayer, pour voir s'il vous convient. Consultez le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales » pour en savoir plus.

## Les licences de production

Peu importe si vous faites une demande de licence pour produire vous-même votre cannabis, ou si vous désignez une autre personne pour le cultiver pour vous, le nombre de plants que vous pouvez cultiver est déterminé par la dose quotidienne qui vous est nécessaire.

Ce renseignement est demandé sur le formulaire de demande d'autorisation. Vous, ou votre producteur désigné, devrez respecter les directives établies dans le *Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins*

*médicales*. Prière de consulter le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales » pour de plus amples renseignements.

## Les clubs compassion et clubs de cannabis

Au Canada, il existe des clubs qui offrent diverses variétés de cannabis et d'autres produits du cannabis comme des aliments cuisinés, des teintures mères, des huiles, des concentrés, des capsules et des aérosols, ainsi que du cannabis biologique<sup>1</sup> (non certifié).

Ces clubs sont appelés clubs compassion, clubs de cannabis ou clubs pour acheteurs. Leur taille, leur structure organisationnelle et les services qu'ils offrent varient. Certains sont bien établis et sont enregistrés à titre de sociétés à but non lucratif. **Il est important que vous sachiez que ces clubs ne sont PAS LÉGAUX au Canada.** Leur statut et leur rôle potentiel dans la distribution de cannabis à des fins médicales sont encore matière à débat. Ils ne font PAS partie du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales. Il ne s'agit PAS d'une source légale de cannabis. Les personnes qui travaillent pour ces clubs sont généralement bien informées sur l'utilisation de

cannabis à des fins médicales. Certains clubs ont élaboré des normes d'opération en vertu desquelles ils s'auto-réglementent, mais pour le moment il n'existe pas de normes uniformes entre eux. Pour utiliser les services d'un tel club, il faut en devenir membre, ce qui implique généralement de remplir un bref formulaire à faire signer par votre médecin, ou d'obtenir une lettre de ce dernier confirmant votre diagnostic. Il n'existe pas un grand nombre de clubs et fournisseurs, au Canada. Nous incluons cette liste à titre informatif. Prière de consulter notre site Internet à <[www.cdnaids.ca/lecannabis](http://www.cdnaids.ca/lecannabis)>, pour une liste à jour.

---

<sup>1</sup> Note au sujet du cannabis « biologique » ou « organique ». Certaines personnes pourraient souhaiter une source de cannabis organique. À l'heure actuelle, il n'y a pas de cannabis certifié organique, en vente au Canada. Le cannabis fourni par le gouvernement est irradié aux rayons Gamma, pour assurer qu'il ne contient pas de spores de moisissures nocives. Or, en vertu des normes nationales pour l'agriculture organique, l'irradiation n'est pas permise. Les clubs compassion offrent souvent du cannabis organique, mais il n'est pas certifié. Il n'existe qu'une exception : Island Harvest, en Colombie-Britannique, produit du cannabis organique qui est certifié par la province. Cependant, en raison des règlements de Santé Canada, le cannabis certifié organique de Island Harvest n'est accessible qu'à deux personnes autorisées, en raison des restrictions du RAMM.

**British Columbia Compassion Club Society**  
Vancouver, Colombie-Britannique  
Tél. : (604) 875-0448  
Courriel : <info@thecompassionclub.org>  
Site Internet : <www.thecompassionclub.org>

**Cannabis As Living Medicine (C.A.L.M.)**  
Toronto, Ontario  
Tél. : (416) 367-3459  
Courriel : <info@cannabisclub.ca>  
Site Internet : <www.cannabisclub.ca>

**Cannabis Buyers' Club of Canada**  
Victoria et Coombs, Colombie-Britannique  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
Tél. : (250) 381-4220 sur la Côte Ouest  
(902) 497-3941 sur la Côte Est  
Courriel : <normlms@hotmail.com>  
Site Internet : <www.cbc-canada.com>

**Cannabis Common Inc.**  
Toronto, Ontario  
Tél. : (416) 400-3134  
Courriel : <cannabiscommon@sympatico.ca>  
Courriel : <cannabiscommoninc@hotmail.com>  
Site Internet : <www.toronto420.com/cc>

**Island Harvest – BC Certified Organic Medical Cannabis**  
Vancouver Island, Colombie-Britannique  
Tél. : (250) 748-8614  
Courriel : <info@medicalmarihuana.ca>  
Site Internet : <www.islandharvest.ca>

**Club Cannabis de Montréal**  
Montreal, Québec  
Tél. : (514) 521-8764  
Télécopie : (514) 845-0263  
Courriel : <contact@marijuanahomedelivery.ca>  
Site Internet : <www.clubcompassion.org>

**Club Compassion de Montréal**  
Montréal, Québec  
Tél : (514) 523-9961  
Télécopie : (514) 523-0637  
Courriel : <info@clubcompassion.net>  
Site Internet : <www.clubcompassion.net>

**Hemp Users Medical Access Network**  
Toronto, Ontario  
Tél. : (416) 253-1021  
Télécopie : (416) 253-1428  
Courriel : <info@humanhemphealth.ca>  
Site Internet : <www.humanhemphealth.ca>

**London Compassion Society**  
London, Ontario  
Tél. : (519) 850-5221  
Courriel : <info@londoncompassionsociety.com>  
Site Internet : <londoncompassionsociety.com>

**Cannabis à domicile**  
Montréal, Québec  
Tél. : (514) 521-8764  
Télécopie : (514) 845-0263  
Courriel : <contact@marijuanahomedelivery.ca>  
Site Internet : <www.cannabisadomicile.ca>

**The Mid-Island Compassion Club**  
Vancouver Island, Colombie-Britannique  
Tél. : (250) 954-0363  
Courriel : <MidIslandCompassionClub@Shaw.ca>  
Site Internet : <www.Members.Shaw.ca/MidIslandCompassionClub>

**Mobile Access Compassionate Resources Organization Society (M.A.C.R.O.S.)**  
Edmonton, Alberta  
Tél. : (780) 457-6824  
Courriel : <admin@macros.ca>  
Site Internet : <www.macros.ca>

**Nelson Cannabis Compassion Club**  
Nelson, Colombie-Britannique  
Tél. : (250) 354-4206  
Courriel : <nelsoncompassion@yahoo.ca>  
Site Internet : <www.community.netidea.com/compassionclub>

**Vancouver Island Compassion Society**  
Victoria, Colombie-Britannique  
Tél. : (250) 381-8427  
Courriel : <info@thevics.com>  
Site Internet : <www.thevics.com>

**remarcable foods**  
Vancouver, Colombie-Britannique  
Tél. : (604) 721-7461  
Courriel : <info@remarcable.ca>  
Site Internet : <www.remarcable.ca>

**Toronto Compassion Centre**  
Toronto, Ontario  
Tél. : (416) 668-6337  
Courriel : <postmaster@torontocompassioncentre.org>  
Site Internet : <www.tccentre.org>

**Treating Yourself.Com Inc.**  
Canada  
Courriel : <weedmaster@treatingyourself.com>  
Site Internet : <www.treatingyourself.com>

## Les amis et connaissances

---

**Plusieurs personnes nous disent qu'elles se procurent leur cannabis auprès d'amis ou d'autres personnes qu'elles connaissent.**

Il y a des avantages à cela, puisque ce peut être une personne en qui vous avez confiance et avec laquelle vous avez développé une relation. Ceci vous permet peut-être aussi d'obtenir plus d'information sur la façon dont le cannabis est cultivé. Bien sûr, le fait de se procurer du cannabis auprès d'un producteur qui

n'a pas de licence est illégal. La discrétion est indispensable, dans cette situation, afin de vous protéger et de protéger la personne auprès de qui vous vous approvisionnez. Encore ici, il n'y a pas de contrôle sur la qualité du produit.

## Les revendeurs de la rue (les « dealers »)

---

**Parfois, le seul moyen de trouver du cannabis est d'approcher un revendeur (un « dealer »), ou de passer par « un ami d'un ami ».**

Cette avenue comporte des risques. Vous ne savez pas vraiment ce que vous achetez, d'où le cannabis vient, comment il a été cultivé et récolté. Les revendeurs peuvent aussi être peu fiables, ou disparaître s'ils rencontrent des problèmes, ce qui vous laisse en situation de devoir trouver un autre fournisseur.

Transiger avec un revendeur dans la rue peut aussi être risqué pour votre sécurité, en particulier si la transaction tourne mal, ou si vous vous trouvez au mauvais endroit au mauvais moment. Vous pourriez aussi être arrêté si vous êtes pris sur le fait, dans une transaction.

## Quelques conseils de sécurité pour vous protéger et protéger votre santé

---

- **Connaissez votre source.** C'est une bonne idée de s'informer de votre source de cannabis et de poser des questions sur la marchandise que vous achetez. Avez-vous confiance à la source? Est-elle fiable? Savez-vous comment le cannabis que vous achetez est cultivé? Utilise-t-on des pesticides? Des produits chimiques? Utilisez votre jugement. Certaines personnes ne veulent pas fournir beaucoup d'information, ou peut-être qu'elles ne sont pas au courant.
- **Soyez discret.** Moins il y aura de gens qui sauront que vous avez du cannabis, moins il y aura de chances que vous soyez l'objet d'une attention indésirable de la part de personnes à la recherche de cannabis, ainsi que de la police. Cela est particulièrement souhaitable si vous cultivez du cannabis.
- **Ne laissez pas votre cannabis, vos instruments, vos plants ou votre matériel de culture à la vue devant une porte ou une fenêtre.**

## Conseils pour l'entreposage du cannabis

Le THC, qui est le principal ingrédient actif du cannabis, se trouve dans les glandes, ou « trichomes », qui sont fixées à la surface des feuilles, des tiges et des bourgeons de fleurs de la plante. Vous pouvez les voir à l'œil nu. Ils donnent au cannabis son apparence givrée. Le THC se détériore lorsque exposé à la lumière, à l'oxygène ou à la chaleur.

- **Veillez à ce que le cannabis soit séché adéquatement avant de le ranger.** Son entreposage lorsqu'il est humide favorisera la croissance de moisissures, de champignons et de bactéries qui pourraient vous causer de graves problèmes de santé. Il ne devrait se former aucune condensation dans le contenant; si vous en voyez, faites sécher le cannabis dans un sac de papier, un jour ou deux, pour qu'il soit bien sec avant d'être entreposé.
- **Rangez votre cannabis** dans un contenant de bois, de plastique rigide ou de métal, **dans un lieu frais à la noirceur.**
- **Vous pouvez réfrigérer ou congeler le cannabis dans un contenant scellé pour ralentir sa détérioration.** Pour un entreposage de longue durée, placez-le dans un pot en verre, de type Mason [genre à marinades] ou un autre genre de pot de verre qui peut se sceller; vous pouvez aussi l'entreposer dans un sac ou contenant scellé sous vide, au congélateur.
- **Ne fumez jamais, JAMAIS, du cannabis moisi!** Si vous voyez une croissance noire, blanche, grisâtre, ou à l'apparence laineuse et translucide sur votre cannabis, jetez le tout, comme vous jetteriez un aliment moisi. Consultez le feuillet « L'usage de cannabis à des fins médicinales » pour en savoir plus.



La publication de ces feuillets a été rendue possible par une contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ces documents ne représentent pas nécessairement les positions de l'Agence de santé publique du Canada, ni de Santé Canada. La Société canadienne du sida remercie Solvay Pharma pour sa contribution à ce projet.

Solvay  
Pharma

